

DEPARTEMENT
LOIR ET CHER
CANTON
ROMORANTIN-LANTHENAY
COMMUNE
ROMORANTIN-LANTHENAY

N° 622/2026

Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Modification de l'arrêté municipal n° 195/2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Dominique KAJSA.

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Romorantin-Lanthenay ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, relative à l'installation des conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de l'installation de Monsieur Dominique KAJSA en qualité de conseiller municipal délégué, en date du 27 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient pour la bonne administration de la Commune, de confier à Monsieur Dominique KAJSA, conseiller municipal délégué, la charge du Handicap et les attributions relatives au Quartier de la Ratière.

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté 195/2026 est abrogé.

Article 2 : Monsieur Dominique KAJSA, conseiller municipal délégué, reçoit délégation de fonction pour intervenir dans les domaines suivants : Quartier de la Ratière et Handicap.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site de la Ville, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur Le Préfet de Loir-et-Cher ;

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 28 septembre 2026

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat le

Publié ou notifié le 05 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site internet le 05 OCT. 2026

Le Maire,



Louis de Redon